

L'éducation à l'environnement est-elle une éducation civique ?

Doc. 1 : Editorial du nouveau hors-série de *Courrier international*, Octobre-Décembre 2006,

Trop chaud

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le réchauffement de la planète et comment vous pouvez y remédier

Editorial

Chaud devant

Canicule en juillet, août pourri, septembre qui bat des records de chaleur... Le réchauffement climatique ne frappe plus seulement l'Alaska ou le Bangladesh, il se fait sentir au quotidien, sous toutes les latitudes. Et ce n'est qu'un début, comme le montrent tous les scénarios élaborés par les scientifiques.

Selon l'ancien vice-président des Etats-Unis Al Gore, le système politique *"a un point commun avec le système climatique : il n'est pas linéaire. Il peut avoir l'air d'évoluer au rythme d'un glacier, mais, dès qu'il a franchi sa limite de rupture, il peut soudain s'écrouler."* Nous assistons à un tel bouleversement que le thème du changement climatique prend – enfin – l'importance qui lui revient.

Parce que les Etats-Unis de Bush ont été le principal obstacle à la ratification du protocole de Kyoto, qu'ils ont censuré les scientifiques et encouragé les "sceptiques" de tous bords, le revirement que l'on pressent outre-Atlantique mérite la plus grande attention. Même si Bush campe sur ses positions, il a face à lui une opposition de plus en plus puissante, y compris au sein de son camp. *"Si le mouvement ne vient pas du haut vers le bas, il viendra du bas vers le haut"*, explique le maire de Seattle. Ce démocrate a fondé l'Association des maires pour la protection du climat, qui compte aujourd'hui 212 villes pour 43 millions d'habitants. A gauche comme à droite, aux Etats-Unis comme en Inde ou en Chine, dans les entreprises, le cinéma ou les médias, les initiatives se multiplient. Mais c'est à chacun de nous de prendre part aux efforts pour sauver la planète. Car il n'est pas trop tard.

Olivier Blond

INSTRUCTIONS PÉDAGOGIQUES

Généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) - rentrée 2004

CIRCULAIRE N°2004-110 DU 8-7-2004 MEN

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissement ; aux directrices et directeurs d'école

....

L'éducation à l'environnement pour un développement durable doit être une composante importante de la formation initiale des élèves, dès leur plus jeune âge et tout au long de leur scolarité, pour leur permettre d'acquérir des connaissances et des méthodes nécessaires pour se situer dans leur environnement et y agir de manière responsable.

La prise de conscience des questions environnementales, économiques, socioculturelles doit, sans catastrophisme mais avec lucidité, les aider à mieux percevoir l'interdépendance des sociétés humaines avec l'ensemble du système planétaire et la nécessité pour tous d'adopter des comportements propices à la gestion durable de celui-ci ainsi qu'au développement d'une solidarité mondiale.

Selon le souhait du Président de la République, la Charte de l'environnement intégrée à la Constitution française aux côtés des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et des droits économiques et sociaux de 1946 implique la responsabilité de tous ; c'est pourquoi "l'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et des devoirs" définis par la Charte (art. 8).

L'environnement peut être défini comme "l'ensemble, à un moment donné, des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines" (circulaire n° 77-300 du 29 août 1977). D'une façon plus générale, l'environnement est constitué de "l'ensemble des éléments qui, dans la complexité de leurs relations, constitue le cadre, le milieu, les conditions de vie pour l'homme" (Pierre George, géographe).

Conformément à la stratégie nationale, l'étude de l'environnement doit donc se placer dans la perspective du **développement durable**, défini comme "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs" (selon les termes du rapport Brudtland de 1987, "Notre avenir à tous").

Le concept de développement durable revêt une dimension éducative particulièrement riche, en ce qu'il conduit à prendre en compte :

- les différentes échelles de temps et d'espace ;
- la complexité du domaine dont les multiples composantes, interagissant entre elles, appellent une approche systémique ;
- les différents axes d'analyse scientifique qui fondent un développement durable (composantes environnementales, économiques, sociales, culturelles) ;
- la complexité des questions et des réponses envisagées, ce qui implique une approche critique et met en valeur l'importance des choix et la responsabilité de chacun dans ces choix.

L'éducation à l'environnement pour un développement durable intègre pleinement, par le regard porté aux territoires, les valeurs associées à un développement solidaire.

Cette nouvelle dimension pédagogique doit permettre de mieux identifier et d'organiser une éducation cohérente et progressive à l'environnement pour un développement durable au bénéfice de tous les élèves, sur l'ensemble de leur parcours de l'école primaire au lycée.

Source : <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/28/MENE0400752C.htm>

Doc. 3 : Changement climatique : Al Gore s'engage avec "une vérité qui dérange" l'ADEME salue cette initiative et rappelle les actions à mettre en oeuvre

Communiqués de presse (06/09/2006)

Après deux fictions à succès abordant le thème du changement climatique (« Le jour d'après » en 2004, et « L'âge de glace II » en 2006), « Une vérité qui dérange », en salle le 11 octobre prochain, est le premier documentaire à traiter du défi climatique.

Acteur de la lutte contre le réchauffement climatique en France notamment à travers la campagne de mobilisation lancée en 2004 « économies d'énergie. Faisons vite, ça chauffe » l'ADEME accompagne la sortie de ce film.

« Une vérité qui dérange » : un constat alarmant mais objectif

A travers la présentation de données scientifiques argumentées sur le changement climatique, le film « Une vérité qui dérange » illustre et relaye l'action et le combat d'Al Gore, ancien vice-président des Etats-Unis, qui sillonne depuis 5 ans son pays pour **convaincre ses concitoyens de la réalité scientifique du réchauffement climatique et de l'urgence à agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.**

La démonstration d'Al Gore s'appuie largement sur le rapport 2001 des travaux du GIEC (groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, qui réunit l'ensemble de la communauté scientifique travaillant sur ce sujet). Al Gore vulgarise les résultats du rapport, le constat est alarmant mais objectif.

Le doute n'est plus permis : la prise de conscience enfin partagée

Le réchauffement climatique est une réalité qu'il n'est plus possible de nier : Le GIEC publiera début 2007 un rapport actualisé : les études parues ces derniers mois confirment la réalité et l'ampleur des changements climatiques attendus et soulignent, plus qu'en 2001, l'importance et l'urgence des politiques à mettre en oeuvre.

En France, les études et sondages réalisés pour l'ADEME montrent **une prise de conscience de plus en plus forte sur le thème du changement climatique**, tant du le grand public que des acteurs professionnels et politiques. En effet selon le baromètre effet de serre ADEME, "la lutte contre l'effet de serre" arrive pour la première fois en 2005 au troisième rang (19 %) des problèmes environnementaux jugés les plus préoccupants par les Français et près de 75 % des Français considèrent qu'il faudra modifier de façon importante leurs modes de vie pour empêcher l'augmentation de l'effet de serre.

Ne pas s'arrêter au constat et agir !

L'objectif de ce documentaire est d'informer mais aussi de marquer les esprits et d'alerter, ce que fait parfaitement « Une vérité qui dérange ». Au-delà de cette sensibilisation, **l'ADEME souhaite aller plus loin et donner les moyens d'agir en présentant les actions existantes et les solutions de demain**, en particulier au niveau individuel. Aujourd'hui, 50 % des émissions de gaz à effet de serre sont directement issues des comportements des ménages.

C'est pourquoi, dans la droite ligne de sa mission de sensibilisation définie par le Plan Climat, l'ADEME accompagne la sortie du film par :

Une contribution à l'élaboration du document de sensibilisation « Climat ! Que fait-on ? » qui sera diffusé à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires aux spectateurs du film, document qui met en avant les solutions que chacun peut mettre en oeuvre.

L'organisation, dans toutes les régions de France, **d'avant-première** du film du 2 au 6 octobre 2006. Ouvertes au grand public, ces séances seront **l'occasion de débattre après le film avec les experts de l'ADEME.**

Les cinémas Pathé & Gaumont, partenaires de l'ADEME depuis 2004, en particulier lors de la sortie des films « Le Jour d'après » et « Le Dernier trappeur », participent de nouveau aux actions menées par l'agence autour du documentaire « Une vérité qui dérange ».

Source : <http://www2.ademe.fr> rubrique : service presse

Présidentielle La bataille de l'écologie



Voici le texte qui légende le dessin de Plantu figurant Nicolas Hulot survolant (en aéroplane à pétrole !) le palais de l'Elysée :

"Le problème de l'approvisionnement mondial en énergie et celui du réchauffement climatique donnent une nouvelle urgence aux préoccupations écologiques. Celles-ci pourraient tenir davantage de place que par le passé dans la campagne présidentielle.

"Alors que les Verts viennent de désigner laborieusement leur candidate, Dominique Voynet, l'animateur de télévision Nicolas Hulot a évoqué l'éventualité de sa candidature. Les spécialistes de l'opinion publique observent que M. Hulot fait partie des personnalités préférées des Français.

"De son côté, Ségolène Royal, qui fut ministre de l'environnement au début des années 1990 et qui brigue la candidature socialiste à la présidentielle, renforce cet aspect de sa campagne, en accusant le gouvernement d'incohérence dans sa politique de maîtrise des gaz à effets de serre." (...)

Doc. 6 : Dessin de Steve Bell, 2001. G. Bush refuse de ratifier le protocole de Kyoto



Les coûts économiques et l'inefficacité du protocole de Kyoto

Les exigences du protocole de Kyoto

L'adoption du protocole de Kyoto remonte à 1997, mais il est entré en vigueur seulement en février 2005. Il concerne principalement les pays développés et ceux en transition vers l'économie de marché et prévoit l'application d'un certain nombre de mesures fiscales et réglementaires, ainsi que l'organisation politique d'un "marché" des droits d'émission de GES (gaz à effet de serre). Leur but explicite est de réduire la concentration de ces gaz dans l'atmosphère et, ainsi, d'enrayer à terme le réchauffement climatique.

....

Les effets négatifs de Kyoto

Il est tout d'abord important de prendre conscience que le réchauffement climatique n'est pas une catastrophe pour l'humanité entière. Il est vrai qu'en présentant le climat comme un bien collectif on est enclin à conclure que son réchauffement serait un mal pour tous. Or, le réchauffement est défini par la croissance d'une température moyenne, ce qui se traduira en réalité selon les scientifiques par le refroidissement de certaines régions et le réchauffement d'autres. Par exemple, le réchauffement moyen irait de pair avec un refroidissement de la région de l'Atlantique nord.

....

L'inefficacité de Kyoto sur le climat

Le premier doute sur l'efficacité de Kyoto résulte de l'incertitude qui pèse sur les causes du réchauffement climatique. A supposer que celui-ci soit avéré, ce qui est contesté par ailleurs, il n'existe pas de consensus scientifique sur le fait qu'une part significative du réchauffement serait due aux émissions humaines de GES. Ainsi, plusieurs chercheurs précisent que le réchauffement serait principalement le résultat d'une activité solaire plus importante. Ils ont notamment montré que le cycle de réchauffement et de refroidissement de notre planète correspond avec un petit décalage au cycle de l'activité solaire.

Or, le protocole de Kyoto n'a évidemment aucune influence sur l'activité solaire. Et dans ce cas, il serait complètement inutile de subir les sacrifices qu'il nous impose pour réduire les émissions humaines de GES, alors que celles-là ne seraient pas la cause principale du réchauffement climatique. A l'heure où l'on invoque sans cesse le principe de précaution, il pourrait être appliqué au protocole de Kyoto lui-même pour surseoir à sa mise en œuvre, compte tenu des incertitudes pesant sur son efficacité.

....

Source : **Note économique**, septembre 2006, Institut économique Molinari.